

un SUPPLEMENT au  
**PIERRE - BRILLANT**

OCTOBRE 1980

**LA PAPETERIE**

**VAL-BRILLANT**

dans

**GAUCHER PRINGLE**

par : *Gabriel Auclair*

## LE SITE DE VAL-BRILLANT DANS L'ETUDE GAUCHER PRINGLE

L'étude Gaucher Pringle/Sandwell visait à identifier le site optimum d'implantation d'une usine de papier journal et à identifier l'impact socio-économique de sa localisation. Sept sites étaient à l'étude dont trois dans la Vallée de la Matapédia : Amqui, Causapscal, Val-Brillant. La localisation a été analysée suivant quatre dimensions. Pour chacune d'elles je veux faire une analyse-critique de ce que l'étude a dit sur Val-Brillant et son site.

### 1- LES CRITERES PHYSIQUES; MICRO-ECONOMIQUES

Comme les autres sites, celui de Val-Brillant a la capacité physique d'accueillir l'usine. Il est même le plus avantageux de tous en ce qui concerne les coûts d'aménagement du terrain, des fondations, de construction de la route, de la voie ferrée et de la pose de la conduite d'eau. L'étude dit que "les coûts différentiels pour ces facteurs sont les plus bas à Val-Brillant" (page XI).

Le site de Val-Brillant a quand même été éliminé à cause du calcul des coûts de l'installation d'un traitement tertiaire des eaux usées. Au moment de l'étude ce traitement tertiaire s'imposait à Val-Brillant seulement. Par la suite, il est apparu évident "qu'un traitement tertiaire à haute efficacité ou l'équivalent sera exigé pour toute usine localisée dans la Vallée de la Matapédia" (Référence: lettre de la Société Sandwell au vice-président de la Gaucher Pringle le 13 août 1980). Cette obligation change maintenant l'allure des coûts de construction à Val-Brillant par rapport aux autres sites. La différence des coûts de l'ordre de \$1,1 million en faveur de Causapscal est passée à \$1,4 million en faveur de Val-Brillant. En effet le coût du traitement tertiaire évalué à \$2,5 millions doit être ajouté aux coûts différentiels de construction à Causapscal déjà estimés à \$1 million. Le tableau des coûts différentiels de construction dans la Vallée se présente donc comme suit:

Val-Brillant	: \$2,1 millions
Causapscal	: \$3,5 millions
Amqui	: \$4,2 millions

Contrairement aux conclusions de l'étude Gaucher Pringle, il appert que les coûts de construction de l'usine à Val-Brillant seraient de beaucoup inférieurs à ceux de Causapscal.

Sur un autre plan, l'analyse comparée des critères micro-économiques défavorise les trois sites de la Vallée. Pour ceux-ci la différence des coûts d'exploitation est, semble-t-il, directement reliée à l'éloignement du port de mer: "les avantages pour les sites de la Vallée de la Matapédia résultant de la proximité des territoires de coupe, sont toujours plus que compensés par les désavantages découlant de l'éloignement du port de mer" (page XIV). Ces désavantages affectent cependant seulement les propriétaires de l'usine tandis que les avantages sont un meilleur prix payé au producteur pour leurs bois.

Par ailleurs, à l'intérieur de la Vallée les coûts de l'alimentation en électricité, du transport de la matière ligneuse, des copeaux et du papier journal sont à peu près identiques pour les trois sites. L'élément fondamental qui a amené l'élimination du site de Val-Brillant est la différence résultant des coûts d'exploitation liés au fait que l'usine devait supporter des frais additionnels de 320 000\$ par année pour le fonctionnement du système de traitement tertiaire des eaux usées imposé en premier lieu à Val-Brillant seulement. Les coûts différentiels annuels d'exploitation se présentaient dans l'étude comme ceci:

Causapscal	: 400 000\$
Val-Brillant	: 755 000\$

La différence annuelle entre les deux sites étaient alors de 355 000\$. Or, si l'on

ajoute au site de CausapscaI les frais additionnels de 320 000\$ pour le fonctionnement du traitement tertiaire devenu nécessaire, il en coûterait seulement 35 000\$ de moins par année pour opérer l'usine à CausapscaI. Reportée sur la durée de vie de l'usine, soit 25 ans, la différence d'opération serait de l'ordre de 875 000\$. Par contre, les coûts de construction ont été augmentés à CausapscaI de \$2,5 millions, soit \$1,4 million de plus qu'à Val-Brillant. Si on soustrait du \$1,4 million économisé en construisant à Val-Brillant, les 875 000\$ d'économie d'exploitation à CausapscaI, il en résulte des coûts de construction et d'exploitation inférieurs de 525 000\$ à Val-Brillant.

La nouvelle évaluation des coûts comparés de construction et d'exploitation fait changer la position du site de Val-Brillant dans le classement général des sites fait en fonction des coûts différentiels globaux. Val-Brillant passe donc du cinquième au troisième rang devant CausapscaI et Métis. Le tableau se présente maintenant comme suit:

Site	Construction	Exploitation 1983 - 2008	Coûts totaux	Coûts différentiels
Matane	150 000	—	150 000	—
Amqui	4 200 000	16 250 000	20 450 000	20 300 000
Val-Brillant	2 100 000	18 875 000	20 975 000	20 825 000
CausapscaI	3 500 000	18 000 000	21 500 000	21 350 000

En conclusion de cette première partie, l'étude Gaucher Pringle/Sandwell ne rend pas justice au site de Val-Brillant. Celui-ci doit supporter tout au long de l'étude le fardeau d'avoir été éliminé d'une manière si catégorique dès la première analyse comparée. Autrement dit, l'étude traîne des faussetés qui ont influencé les conclusions finales.

## 2-LA CAPACITE DE LA ZONE A ACCUEILLIR L'USINE

Cette partie de l'étude Gaucher Pringle visait à établir la capacité des différentes zones à accueillir l'usine, tant pour la phase d'implantation que pour la phase d'exploitation. Différents critères ont été analysés. L'étude accorde cependant une valeur particulière à deux d'entre eux: 1- l'impact général sur le milieu physique de l'implantation de l'usine; 2- la question du logement. Le premier concerne la compatibilité (c'est-à-dire la possibilité d'accord) du projet d'usine avec le milieu environnant, aux points de vue utilisation du sol, potentiel touristique, incidence sur le trafic routier et proximité des habitations; le second concerne la capacité d'accueil de base de la localité qui permet de loger les gens et qui tient compte de la qualité des services municipaux, du coût du développement domiciliaire et de la dimension sociale de l'implantation de l'usine.

Ces deux critères pèsent lourd dans l'évaluation du site de Val-Brillant. Premièrement, les auteurs de l'étude prétendent que l'implantation de l'usine à Val-Brillant entre en conflit flagrant avec le voisinage physique: 1- conflit d'usage entre l'implantation de l'usine et le potentiel touristique du Lac Matapédia; 2- empiètement sur des terres agricoles; 3- trop grande proximité du village. Deuxièmement, à court terme, Val-Brillant n'offre que peu de possibilités de logement à de nouveaux arrivants et partant, que la majorité des employés de l'usine devront voyager jusqu'à Amqui ou Sayabec pour regagner leur domicile. Les implications à moyen terme sont résumées comme suit: "La construction d'une centaine d'habitations viendrait doubler la taille de Val-Brillant, ce qui sans parler de l'installation de l'usine, causerait une perturbation majeure du milieu social, avec tous les problèmes qu'implique le développement rapide d'une communauté où soudainement deux groupes de dimension comparable doivent cohabiter sans avoir ni les mêmes intérêts, ni les mêmes racines" (page 121). Le genre de vie ou les comportements sociaux particuliers du nouveau groupe formé en grande partie de cadres et d'ouvriers spécialisés à salaires élevés serait à la base de la "perturbation" dont il est fait allusion.

L'analyse des résultats obtenus pour chaque critère a dénoncé Val-Brillant comme étant le site le moins avantage de tous. La conclusion de la deuxième partie de l'étude se lit comme suit: "Val-Brillant est le site le moins avantage de tous avec un pointage de -13; en fait, Val-Brillant ne possède aucun des éléments de la capacité d'accueil requise pour faciliter l'implantation de l'usine et la résidence de nouveaux arrivants ou de la main-d'oeuvre locale; les seuls avantages du site tiennent à sa qualité physique pour la construction et au fait que les infrastructures d'accès à installer seraient réduites étant donné la proximité de la route et de la voie ferrée; du point de vue de la capacité du site comme milieu d'implantation de l'usine, le classement négatif -2 accordé à Val-Brillant, reflète l'effet négatif qu'aurait sur la vocation touristique du Lac Matapédia et le cachet du village de Val-Brillant, l'implantation massive d'une usine de papier journal; pour ce qui est de la capacité du village de Val-Brillant d'accueillir de nouveaux habitants, de les intégrer et de leur offrir des services éducatifs, sportifs, culturels, personnels et commerciaux, non seulement Val-Brillant en est complètement dépourvue, mais le projet risquerait de perturber le cadre social;" (page 134).

Que devons-nous penser de cette évaluation de la capacité de Val-Brillant à accueillir l'usine?

L'étude a voulu démontrer que l'analyse des deux principaux critères défavorisait nettement Val-Brillant. C'est faux parce que cette étude ne tient pas compte de la vocation que les gens de Val-Brillant veulent donner à leur territoire. Il n'est pas du tout certain qu'à choisir entre une vocation touristique et une vocation industrielle la population de Val-Brillant choisisse la première. La Gaspésie est l'exemple le plus flagrant que les activités touristiques ne génèrent pas de retombées intéressantes en ce qui concerne les salaires et qu'elles sont à la merci de trop de facteurs. De plus, l'analyse qui aboutit à la conclusion qu'il y a conflit d'usage entre l'implantation de l'usine et le potentiel touristique du Lac Matapédia est biaisée parce qu'elle ne tient pas compte du tourisme industriel et du fait que ce sont les endroits où l'activité est grande qui reçoivent le plus de touristes. A chaque année la ville de Montréal, par exemple, accueille beaucoup plus de touristes qu'il n'en "passe" dans toute la Gaspésie.

Par ailleurs, je trouve que les auteurs de l'étude exagèrent délibérément les risques de "perturbation du milieu social". De tous les temps et dans toutes les régions, l'industrialisation s'est traduite par un changement du genre de vie dans le sens du progrès matériel. En insistant trop sur la "perturbation", l'étude traite les gens de Val-Brillant comme des enfants à qui tout est interdit de peur de les traumatiser. Balivermes. Val-Brillant est condamné à changer et les gens sauront démontrer la même capacité de changement que ceux des autres endroits touchés par l'industrialisation. Et si le changement se faisait dans le sens du tourisme, il sera tout aussi "traumatisant" d'avoir à subir la venue massive de touristes très indiscrets. Les conclusions de l'étude Gaucher Pringle ne résistent pas à une analyse le moins sérieuse du moins en ce qui concerne la capacité de Val-Brillant à accueillir l'usine.

### 3- L'ETUDE DE LA FAISABILITE ECOLOGIQUE

Le but de cette partie de l'étude Gaucher Pringle était d'évaluer les répercussions que l'implantation de l'usine aurait sur différents éléments du milieu physique (qualité de l'eau, de l'air, le bruit, etc.) et des ressources biologiques (végétation, animaux) propres à chaque site. L'étude n'est pas très approfondie. Elle présente tout au plus une vue générale de plusieurs paramètres écologiques qui devront être étudiés plus à fond dans le cas du site choisi. La méthode utilisée pour identifier et évaluer les répercussions environnementales consiste à analyser certains éléments des phases de construction et d'exploitation qui pourraient perturber l'environnement physique et biologique. Pour le site de Val-Brillant, l'étude signale des répercussions négatives dites moyennes quant à la faune avienne et dites majeures quant à la qualité de l'eau et la faune aquatique.

Les répercussions négatives sur la faune avienne seraient apparemment plus fortes à Val-Brillant pour deux raisons: 1- des zones de rassemblement pour la sauvagine sont à proximité du site; 2- la pression de chasse pourrait augmenter suite à l'augmentation de la population. La première raison est liée au fait que le site de Val-Brillant est localisé près de la seule zone propice à la sauvagine dans la Vallée. Cette zone se trouve à l'extrémité du lac près de Sayabec. C'est un milieu propice à la production de la sauvagine et il sert d'étape lors de la migration de cet oiseau. De plus, "il est à noter que sur l'île Matane (Lac Matapédia) il y a une colonie de grand héron où 40 à 50 nids furent observés" (page 154). La seconde raison est à mettre en relation avec la présence d'une masse importante de travailleurs lors de la construction et de l'augmentation de la population par la suite. De plus, à la pression de chasse accrue, s'ajoute le dérangement causé par les diverses installations et constructions hors-site.

Les répercussions négatives sur la qualité de l'eau et sur la faune aquatique affecteraient plus, à mon avis, le touladi que le saumon. En effet, trois des cinq frayères recensées dans le Lac sont à l'Est du village de Val-Brillant. Aussi, le déversement dans le Lac des eaux usées de l'usine pourrait causer des problèmes d'oxygénation et de toxicité de l'eau. Avec le temps, la détérioration de l'eau risquerait d'affecter le touladi. Cependant, il n'est pas clairement démontré dans l'étude que cette détérioration affecterait le saumon qui ne dépasse jamais le Lac-au-Saumon. Pourtant, tous les sites de la Vallée ont été écartés pour des considérations de fragilité de l'environnement et plus particulièrement de la ressource saumon.

Malgré toutes les réserves formulées par les auteurs de l'étude, les conclusions de cette troisième partie sont de nature à fausser le débat et se traduisent par des mauvaises notes pour les trois sites de la Vallée et plus particulièrement celui de Val-Brillant.

#### 4- L'ANALYSE DES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES

L'impact économique de l'implantation de l'usine a été analysé suivant deux orientations: 1- l'impact lié à l'approvisionnement de l'usine en matière ligneuse; 2- l'impact de l'implantation de l'usine sur l'économie locale et régionale. La valeur accordée à chaque orientation est très différente: à la première, les auteurs de l'étude attribuent deux points; à la seconde, dix points. Malheureusement pour Val-Brillant, son site ne s'est distingué que dans la première orientation.

L'impact sur l'approvisionnement de la matière ligneuse confère au site de Val-Brillant un avantage marqué à peine surpassé par celui d'Amqui. Cet avantage se traduit par un meilleur prix payé aux producteurs pour leurs bois. Pour les 60 000 cunits coupés à chaque année dans la forêt privée, les producteurs de bois recevraient comparativement à Amqui 20 000\$ de moins si l'usine est située à Val-Brillant, 75 000\$ de moins à Causapscal; 90 000\$ de moins à Matane. Le site de Val-Brillant profiterait davantage aux producteurs mais l'impact sur l'approvisionnement ne pèse pas lourd dans la balance. Il semble bien qu'il soit plus avantageux de faire payer la note du transport par les producteurs que par les propriétaires de l'usine.

L'impact de l'implantation de l'usine sur l'économie locale et régionale a été mesuré en termes d'effets directs et indirects sur l'emploi, les revenus, les dépenses de consommation et le développement à long terme de la zone d'implantation. Pour tous les sites les effets directs sont les mêmes. Par contre, la nature de chacune des localités est à la base d'effets multiplicateurs différents. Dans une étude comme celle de Gaucher Pringle on compare des choses qui ne se comparent pas: un petit village est comparé à une ville moyenne et le premier n'a, au départ, aucune chance de compétitionner avec la seconde. Par exemple, une analyse de l'effet multiplicateur sur l'emploi fait conclure que cet effet "sera le plus élevé à Matane, à cause du développement plus poussé du commerce et des services dans cette localité; il sera le moins élevé à Val-Brillant à cause de la faible taille de la localité"(page 270).

Sur un autre plan, l'étude tend à affirmer que pour avoir droit au développement économique une localité se doit d'abord d'être développée. C'est du moins ce qui ressort de la conclusion d'une partie de l'étude reproduite ici: "L'analyse de la capacité d'accueil des sites a démontré que tous sauf Val-Brillant, possèdent les équipements collectifs de base nécessaires pour accueillir l'influx de population résultant de la venue de l'usine. Cependant, à cause de sa taille, de l'importance de son évaluation foncière et des coûts relativement plus faibles de l'installation des services publics, notamment en ce qui a trait à l'épuration des eaux usées de la municipalité, l'implantation de l'usine à Matane taxerait relativement moins les finances publiques tout en permettant d'offrir aux résidents des services plus diversifiés et de meilleure qualité. La situation serait à l'opposé à Val-Brillant et intermédiaire aux autres sites." (page XXI).

Il apparaît donc que pour une localité ou encore une région peu développée sur le plan économique, le seul développement qui s'offre à elle est celui du sous-développement.

### CONCLUSION

La dernière partie de l'étude Gaucher Pringle devait aboutir à l'identification de la localisation optimum. Pour ce faire, les auteurs de l'étude ont dû procéder à l'évaluation conjointe de tous les critères analysés. Cette évaluation pose un grave problème de pondération et d'équivalences entre coûts différentiels, répercussion sur l'environnement, capacité d'accueil et impact socio-économique. Pour en venir à ses fins, la firme Gaucher Pringle n'a pas trouvé mieux que de chercher des motifs d'élimination de certains sites. Pour le site de Val-Brillant, ces motifs sont de deux ordres: 1- l'environnement—Comme les deux autres sites de la Vallée, celui de Val-Brillant entraînerait apparemment des répercussions négatives majeures sur l'environnement, répercussions que seule l'installation de correctifs "dont la technologie est inconnue" semble-t-il, pourrait annuler; 2- la capacité d'accueil: "Le site de Val-Brillant est celui qui possède le moins d'infrastructures, de services publics et de services privés de toute nature. Etant donné l'influx de population résultant de l'embauche de travailleurs de l'extérieur, le site de Val-Brillant ne pourrait répondre aux besoins élémentaires de logement, éducation, services commerciaux, sportifs, culturels, et autres, sans augmentation radicale de la capacité dans chacun de ces domaines. De plus, étant donné l'éloignement relatif de Val-Brillant par rapport aux centres de population, Amqui et Sayabec, la demande de logements serait plus forte qu'aux autres sites, ce qui renforcerait l'appréciation qui précède. Pour ces raisons, le site de Val-Brillant doit également être rejeté pour ce critère." (page 277)

Cette façon de procéder par la négative, c'est-à-dire en cherchant des motifs d'élimination, montre jusqu'à quel point les arguments avancés ne tiennent pas. C'est aussi une approche qui n'a pas sa place dans la problématique du développement régional et plus particulièrement en milieu rural. L'étude Gaucher Pringle est donc pour cette raison des plus décevantes.

Décevante aussi est la facilité avec laquelle les gens de la Vallée de la Matapédia ont oublié l'origine du projet papeterie. Nous avons pu nous en rendre compte lors de la visite du ministre Bérubé à Causapscal, comme en font foi ces quelques lignes tirées de l'Avant-Poste Gaspésien édition du mercredi 1er octobre 1980: "A ceux qui rétorquaient qu'il s'agissait d'abord et avant tout du projet de la Vallée de la Matapédia, M. Bérubé a tenu à préciser qu'au début on ne parlait pas du projet de la Vallée mais du projet de Val-Brillant, réponse qui n'a pas semblé satisfaire l'assistance."

Au début du projet, le problème de la localisation ne se posait pas. Val-Brillant avait été identifié comme site idéal et les chicanes de clocher n'étaient pas encore commencées. Aujourd'hui, les circonstances qui entourent l'élimination du site de Val-Brillant n'intéressent pas les Matapédiens en général et ceux du bas-comté en particulier. Sous le couvert de la solidarité, argument louable en soi, il n'est pas beaucoup de gens dans la Vallée pour plaider la cause de Val-Brillant. Au nom de cette solidarité, personne n'ose se poser des questions sur les critères qui ont été retenus pour procéder au choix d'un site: les gens d'Amqui et ceux de Val-Brillant ne savent pas comment on les a éliminés; les gens de Causapscal ne connaissent pas non plus les raisons du choix de leur site par le ministre. Les uns se taisent par solidarité; les autres demandent aux premiers de ne pas chercher à comprendre.

Pour nous tous il est très important que la papeterie soit localisée dans la Vallée. Par contre je déplore amèrement la manière dont ce dossier a été mené et manipulé. Au lieu de financer une étude qui devait décevoir beaucoup de gens et apporter une satisfaction ombragée aux autres, il aurait été beaucoup plus salubre de voter des crédits afin d'étudier comment on s'y prendrait pour réaliser le projet initial issu de la base. Au terme de ce dossier complexe, nous en sommes un peu comme à la fin d'une guerre fratricide et nous pouvons désormais chanter: "enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé".

Gabriel Auclair



**la  
caisse populaire  
de  
val-brillant**

**9**

**ST-PIERRE OUEST**

**VAL-BRILLANT**

**742-3271**